

Instructions techniques pour le transfert des compositions de ménage issues du Registre National via la BCSS, sur support magnétique.

Les instructions relatives à la lecture d'un support (bande ou disquette) magnétique reprenant des compositions de ménage figurent en annexe 1 de la lettre circulaire 997/17 du 30/10/92.

Comme annoncé dans la C.O. 1272 du 12/10/93, les présentes instructions concernent la constitution des fiches d'identification sur papier ou sur support informatique. Le modèle de cette fiche que nous commentons ci-dessous et dont le lay-out doit être strictement respecté figure en annexe. Pour rappel, les données que les caisses d'allocations familiales reçoivent sur les supports magnétiques sont les suivantes:

ZONE	LONG.	DE	A
CODE RETOUR 1	4	001	004
ORGANISME	8	005	012
REFERENCE	15	013	027
USERID	11	028	038
TYPE DE DEMANDE	3	039	041
NUMERO NATIONAL	11	042	052
CODE RETOUR 2	6	053	058

ZONE	LONG.	DE	A
type d'information	4	059	062
numéro national du chef de ménage	11	063	073
titre de noblesse du chef de ménage	2	074	075
nom du chef de ménage	48	076	123
deux prénoms du chef de ménage	24	124	147
indicateur prénoms complets	1	148	148

code postal habitation	6	149	154
code rue	4	155	158
numéro habitation	4	159	162
index habitation	4	163	166
rue/rue Fr si bilingue	32	167	198
rue NI ou AI si bilingue	32	199	230
code commune ou pays	7	231	237
commune/commune Fr si bilingue	40	238	277
commune NI ou AI si bilingue	40	278	317
nombre de membres du ménage	2	318	319

ZONE	LONG.	DE	A
date d'entrée d'un membre de ménage	6	320	325
code position dans le ménage	2	326	327
numéro national du membre	11	328	338
nom du membre	48	339	386
deux prénoms du membre	24	387	410
indicateur prénoms complets	1	411	411

OU

ZONE	LONG.	DE	A
date d'entrée d'un membre de ménage	6	320	325
code position dans le ménage	2	326	327
numéro national du membre	11	328	338

Les informations obtenues au départ des données figurant dans les zones ombrées, et elles seules, doivent être reprises sur la fiche d'identification.

Cette fiche se compose de deux parties : - le titre,
- la composition de ménage elle-même.

1. Le titre

- Dénomination et adresse de l'organisme d'allocations familiales (éventuellement en abrégé).
- Référence de la question (pos. 13 à 27).
- Nombre de pages (yy) que comporte la réponse, ainsi que le numéro de la page (xx) sous la forme xx/yy. Lorsqu'il y a plusieurs pages, il y a lieu de reprendre, en tête de chacune d'elles, le titre et la rubrique "chef de ménage".
- Nature de l'information : "Composition de ménage issue du Registre National via la BCSS sur support magnétique du jj/mm/aaaa, sur base du numéro national dddddd-xxx-yy" où jj/mm/aaaa est la date reprise sur le bordereau d'envoi du support et dddddd-xxx-yy est le numéro national qui figure aux positions 42 à 52.

2. La composition de ménage elle-même

2.1. Chef de ménage

- Numéro national (pos. 63 à 73).
- Nom et prénoms (pos. 76 à 123 desquelles on ne prend que les valeurs significatives, suivies d'une virgule et des pos. 124 à 147).
- Rue, numéro d'habitation et indice (pos. 167 à 230 desquelles on ne prend que les valeurs significatives suivies d'une virgule, des positions 159 à 162, et des positions 163 à 166).
- code postal et localité (pos. 151 à 154 suivies des pos. 238 à 317).

2.2. Nombre de membres du ménage

- Positions 318 à 319.

2.3. Membres du ménage

Pour chaque membre du ménage, il faut indiquer les:

- Numéro de suite (à générer)
- Numéro national (pos. 328 à 338).
- Nom et prénoms (pos. 339 à 386) dont on ne prend que les valeurs significatives, suivies d'une virgule et des pos. 387 à 410)
- Lien avec le chef de ménage, établi au départ des positions 326 et 327 jumelées avec le numéro national pour déterminer le sexe de la personne (pour rappel, le numéro national est composé de la manière suivante: dddddd-xxx-yy où xxx est un numéro de suite paire lorsqu'il s'agit d'une femme, impair lorsqu'il s'agit d'un homme).
- Date d'entrée (pos. 320 à 325) .

Rem:

Les numéros des positions indiqués dans cette rubrique correspondent à celles du 1er membre du ménage.

Le chef de ménage est repris comme membre du ménage uniquement lorsqu'il est chef de ménage isolé.

2.4. Cas particulier

La fiche d'identification doit également être établie lorsque l'information demandée n'est pas disponible au RNPP. Dans ce cas, le code retour2 (pos. 53 à 58) est égal à 000140 et la fiche sera composée du titre et de l'indication "information demandée non disponible au RNPP" en lieu et place de la composition de ménage proprement dite.

Impression ou écran d'une composition de ménage obtenue en batch

CAISSE INTERPROF. D'A.F. DE VERVIERS
RUE DES ALLIES 26
4800 VERVIERS

PAG. : 01/01
REF.QUESTION : 0000000521079

=====

COMPOSITION DE MENAGE ISSUE DU REGISTRE NATIONAL VIA LA BCSS SUR SUPPORT
MAGNETIQUE DU 13/09/1993, SUR BASE DU NUMERO NATIONAL 640918-357-25

=====

CHEF DE MENAGE : 640918-357-25
VAN DEN BORRE, BERT RONNY
RUBENSLAAN, 52
3000 ANTWERPEN

NOMBRE DE MEMBRES : 2

01 660528-378-09 DROESAERT, HILDE
CONJOINTE

DATE D'ENTREE : 09/01/1987

02 900422-143-50 VAN DEN BORRE, BRECHT
FILS

DATE D'ENTREE : 22/04/1990